Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada

Financial Transactions and Reports Analysis Centre of Canada

RAPPORT ANNUEL DE CANAFE 2009

Canada

QUI NOUS SOMMES

NOTRE ORGANISATION

NOTRE OBJECTIF

Contribuer à la sécurité publique des Canadiens et aider à protéger l'intégrité du système financier canadien grâce à la détection et à la dissuasion du blanchiment d'argent et du financement des activités terroristes.

NOTRE VISION

Être reconnu à titre d'unité du renseignement financier de calibre mondial dans la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes.

NOS ACTIVITÉS

- Recevoir les déclarations d'opérations financières conformément à la *Loi* et à ses règlements et assurer la protection des renseignements personnels que nous détenons.
- Assurer la conformité des entités déclarantes à la *Loi* et à ses règlements.
- Produire des renseignements financiers se rapportant à des cas présumés de blanchiment d'argent, de financement d'activités terroristes et d'autres menaces à la sécurité du Canada.
- Effectuer des recherches et analyser les données provenant de diverses sources d'information qui apportent des éclaircissements sur les tendances et les modes opératoires du crime financier.
- Sensibiliser le public aux questions liées au blanchiment d'argent et au financement d'activités terroristes.

NOS RELATIONS

Nationales :

- Les entités déclarantes (ED) et leurs associations
- Les organismes nationaux et provinciaux de réglementation financière
- La Gendarmerie royale du Canada (GRC)
- La Sûreté du Québec et la Police provinciale de l'Ontario
- Les services de police municipaux de Montréal, de Toronto, de Vancouver et d'autres villes
- Le Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS)
- L'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC)
- L'Agence du revenu du Canada (ARC)
- Centre de la sécurité des télécommunications Canada (CSTC)
- Le ministère des Finances
- Le ministère de la Justice
- Le ministère de la Défense nationale (MDN)
- Le Service des poursuites pénales du Canada (SPPC)
- Sécurité publique Canada (SPC)
- Le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI)
- Le Bureau du Conseil privé (BCP)
- Le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada (SCT)
- Le Comité national de coordination sur le crime organisé (CNCCO)
- L'Association canadienne des chefs de police (ACCP)

Internationales :

- Les unités du renseignement financier (URF) étrangères
- Le Groupe Egmont des unités du renseignement financier
- D'autres organisations internationales comme le Groupe d'action financière (GAFI), la Banque mondiale (BM), le Fonds monétaire international (FMI), le Groupe d'action financière des Caraïbes (GAFIC) et le Groupe Asie-Pacifique sur le blanchiment d'argent (GAP)

Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada

Financial Transactions and Reports Analysis Centre of Canada

Le 23 septembre 2009

L'honorable James M. Flaherty, C.P., député
Ministre des Finances
L'Esplanade Laurier
140, rue O'Connor
21e étage, tour Est
Ottawa (Ontario) K1A 0G5

Monsieur le Ministre,

J'ai le plaisir de vous présenter le huitième rapport annuel du Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada (CANAFE), conformément au paragraphe 71(1) de la *Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes*. Le rapport présente le détail de nos activités et de nos réalisations pour la période du 1er avril 2008 au 31 mars 2009, et de nos priorités pour 2009-2010.

Nous maintenons notre engagement à promouvoir la conformité à la législation canadienne pour lutter contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes et à communiquer des renseignements financiers de première qualité.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma très haute considération.

La directrice,

Jeanne M. Flemming

Canada

Ouverture de session :
Compte
Accepter
1011101100110101010

RAPPORT ANNUEL DE

CANAFE 2009

AU SERVICE DES PRIORITÉS DE NOS PARTENAIRES

011101010101011 CONTENU

MESSAGE DE LA DIRECTRICE 2

PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS 3

BILAN DE L'ANNÉE 4

NOS RÉSULTATS 5

Renseignements financiers : nature et rôle 5
Nos communications de renseignements financiers 6
Survol de nos cas en 2008 2009 10
Analyse stratégique : voir la situation dans son ensemble 14

NOS RELATIONS 16

Travailler en partenariat avec les entités déclarantes 16
Nos relations nationales 19
Nos relations internationales 20

EFFICACITÉ ORGANISATIONNELLE 22

Ressources humaines 22
Gestion de l'information et technologie de l'information 22
Continuité des opérations 23
Gestion des ressources 23
Faits saillants du budget 23

ENVISAGER L'AVENIR — PLAN STRATÉGIQUE TRIENNAL DE CANAFE 24

ANNEXES 26

Contenu d'une communication de CANAFE 27
Glossaire 28

MESSAGE DE LA DIRECTRICE

Couvrette/Ottawa

Alors que ma première année à titre de directrice tire à sa fin, je suis heureuse d'annoncer que le nombre de cas que nous avons communiqués a plus que doublé. Cette hausse découle de notre détermination à fournir à nos partenaires des renseignements financiers qui tiennent compte de leurs priorités et de l'élargissement de notre mandat qu'ont permis les modifications récentes apportées à la *Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes* (la *Loi*).

Cette année, nous avons redoublé d'efforts pour accroître la pertinence de nos produits de renseignements et pour en assurer la communication au moment le plus opportun. À cette fin, nous avons tenté d'en apprendre davantage sur la façon dont ils étaient utilisés, sur la valeur ajoutée qu'ils représentaient et sur les éléments qu'ils permettaient de dévoiler.

Au cours de cette dernière année, j'ai fait des efforts concertés pour rencontrer nos partenaires afin d'améliorer les relations déjà en place. Au Canada, ces partenaires sont les principaux destinataires de nos communications et nos entités déclarantes. À l'étranger, il s'agit d'autres unités du renseignement financier et d'organisations comme le GAFI et Egmont, où j'occupe le poste de présidente du Groupe de travail sur la formation depuis juin 2009. À titre de partenaire international engagé, CANAFE a joué un rôle de premier plan dans les initiatives qui visent à améliorer les régimes de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes à l'échelle internationale.

Étant la source principale de presque toutes les données brutes que nous recevons de nos partenaires nationaux, les entités déclarantes méritent l'appui de CANAFE et continueront de le recevoir afin de mieux comprendre la *Loi* et de satisfaire à ses exigences. Ceci étant dit, nous avons maintenant le droit d'imposer nos propres pénalités administratives pécuniaires aux entités déclarantes qui omettent de se conformer à leurs obligations juridiques.

Cette année, nous avons dressé un plan stratégique pratique qui, d'après moi, favorisera l'évolution de CANAFE au cours des trois prochaines années. Pour ce faire, nous avons mené des séances de consultation approfondies auprès de nos partenaires et de nos employés, et nous croyons que ce processus nous a permis de mieux comprendre le rôle optimal que nous pouvons jouer et d'en apprendre davantage sur nos forces et nos faiblesses.

La véritable mesure de notre succès a toujours été, et sera toujours, notre capacité à aider les personnes qui enquêtent sur des crimes graves. Ainsi, il nous incombe de reconnaître et de saisir toute occasion qui facilitera la réussite de nos partenaires.

CANAFE s'est toujours efforcé de mettre à profit ses capacités, ses relations et son rendement, et je suis heureuse de pouvoir maintenir cette tradition.

La directrice,

Jeanne M. Flemming

PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

De par la nature de leurs activités, les unités du renseignement financier (URF) ont accès à des renseignements financiers de nature délicate et il est d'une importance primordiale qu'elles soient assujetties à une loi qui en protège la confidentialité. Au Canada, *la Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes* (la *Loi*) assure la protection des renseignements personnels détenus par CANAFE et qui sont reliés à des millions d'opérations financières effectuées par les Canadiens. Précisant la nature de notre organisme, la *Loi* exige également que nous respections les mesures de sécurité les plus strictes et que nous les appliquions à tous les aspects de nos activités. Ces mesures assurent la protection des installations et des systèmes de TI du Centre, notamment la manipulation, le stockage et la conservation de toutes données personnelles et de nature délicate sous notre contrôle.

LA *LOI* ET LE CENTRE

Pour respecter les droits conférés par la Charte à tous les Canadiens, dont la protection de leurs renseignements personnels, la *Loi* établit que le Centre est un organisme autonome, indépendant des organismes d'application de la loi et de sécurité nationale auxquels il fournit des renseignements financiers. CANAFE ne peut communiquer de tels renseignements aux services de police et aux organismes d'application de la loi et de sécurité nationale que de la façon prescrite par la *Loi*, et lorsque certains seuils juridiques sont atteints.

En vertu d'une disposition clé, adoptée suite aux modifications apportées récemment à la *Loi*, le Commissariat à la protection de la vie privée (CPVP) doit effectuer un examen bisannuel des mesures de protection adoptées par CANAFE pour protéger les renseignements personnels qu'il reçoit et recueille. Le premier examen est maintenant achevé et le rapport du CPVP est prévu pour l'automne 2009. Il va de soi que nous suivrons toute recommandation visant à renforcer davantage les mesures de protection des renseignements du Centre.

Avant la mise en œuvre de tout nouveau programme, nous appliquons la Politique d'évaluation des facteurs relatifs à la vie privée du gouvernement du Canada, ce qui permet au Centre de détecter et d'atténuer les risques d'entrave à la vie privée. À plusieurs reprises au cours de la dernière année, le Centre a terminé, ou a mis à jour, des rapports sur l'évaluation des facteurs relatifs à la vie privée et a demandé conseil au CPVP afin de mieux assurer la protection des renseignements personnels de tous les Canadiens.

LA *LOI* ET LES CONTRÔLES DE SÉCURITÉ

La protection de la vie privée est au cœur de tout nouveau système ou programme de CANAFE. Un système de sécurité intégré dans les bureaux de CANAFE à Ottawa, à Montréal, à Toronto et à Vancouver empêche tout accès non autorisé aux installations. De plus, nous utilisons des mécanismes de sécurité multidimensionnels dans nos systèmes de TI afin de contrôler rigoureusement l'accès selon le principe du besoin de connaître et la cote de sécurité appropriée.

PERSONNEL

Tous les employés de CANAFE doivent détenir une cote de sécurité élevée et reçoivent une formation continue sur leurs responsabilités en matière de protection des renseignements personnels et de nature délicate détenus par le Centre. La communication non permise de renseignements peut faire l'objet de plusieurs pénalités, dont jusqu'à cinq ans d'emprisonnement ou une amende pouvant atteindre 500 000 $, ou les deux.

BILAN DE L'ANNÉE

L'année 2008-2009 fut, pour CANAFE, une période couronnée de succès. Nous avons observé une forte augmentation de la qualité et de la quantité de nos renseignements financiers et, selon la rétroaction reçue des destinataires de nos produits, ces renseignements représentent une contribution précieuse dans le cadre de leurs enquêtes. De plus, nous avons maintenant terminé la mise en œuvre de presque tous les éléments nécessaires pour tenir compte des modifications apportées à la *Loi* en 2006. Ces changements nous offrent une marge de manœuvre accrue en ce qui a trait à la détection et à la dissuasion du blanchiment d'argent et du financement des activités terroristes.

En 2008-2009, CANAFE a communiqué plus du double du nombre de cas par rapport à l'année précédente. Nous avons augmenté l'efficacité du processus de communication et avons mis tout en œuvre pour améliorer la pertinence et le caractère informatif de nos communications de façon à appuyer les enquêtes de nos partenaires de la collectivité d'application de la loi et du renseignement. Nous nous sommes fait un devoir de mener des consultations auprès de ces derniers au sujet de leurs priorités et, par conséquent, de leurs besoins en matière de renseignements financiers. Prouvant leur utilité, nos produits de renseignements stratégiques jouent un rôle important dans l'échange de renseignements, qui contribue à la plus grande efficacité des initiatives du Canada visant à lutter contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes.

Les efforts que nous continuons de déployer auprès des entités déclarantes en vue de les aider à se conformer aux nouvelles exigences leur permettent de jouer un rôle de plus en plus efficace dans la détection et la dissuasion de ces activités. Nous prouvons également notre capacité de travailler en collaboration avec le secteur bancaire et d'autres secteurs financiers pour répondre tant à leurs besoins qu'aux nôtres. En 2008-2009, nous avons travaillé de concert avec les cinq grandes banques canadiennes pour réaliser la toute première étude sur les typologies et les tendances en matière de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme au sein du secteur canadien des banques (voir la page 14). De plus, nous avons obtenu la coopération de multiples entreprises de services monétaires (ESM) qui se sont inscrites au registre des ESM depuis sa création, il y a un an.

Les pénalités administratives pécuniaires servent de complément important à notre gamme d'outils d'application de la loi. Nous sommes maintenant en mesure d'imposer de telles pénalités aux entités déclarantes qui, malgré nos efforts en matière de sensibilisation et de persuasion, omettent de se conformer à la *Loi*.

À l'échelle internationale, nous demeurons un membre important et engagé du Groupe Egmont. L'établissement de son secrétariat à Toronto a permis à CANAFE de lui fournir de l'appui et des conseils sur la gouvernance et d'autres enjeux. En octobre 2008, CANAFE a réaffirmé son engagement au Groupe Egmont en organisant une réunion de ses groupes de travail à Toronto. En vue de préserver la tradition de leadership du Centre au sein du Groupe Egmont, la directrice de CANAFE est devenue la coprésidente du Groupe de travail sur la formation en mars 2009 et, au mois de juin, elle en a été nommée la présidente. De hauts fonctionnaires et d'autres de niveau opérationnel nous représentent également en prenant part à divers projets du Groupe Egmont.

Nous continuons de nouer des relations bilatérales étroites avec des unités du renseignement financier d'autres pays. En 2008-2009, nous avons signé six nouveaux protocoles d'entente pour l'échange de renseignements, dont un avec l'Australie qui portait sur la conformité. L'entente avec l'Australie était la première à être conclue depuis que les modifications apportées à la *Loi* en 2006 nous confèrent le droit de ratifier de telles ententes. De plus, nous participons activement à la prestation de programmes de soutien technique, notamment dans la région des Caraïbes.

En février, le gouvernement du Canada a présenté au GAFI un rapport de suivi sur les progrès réalisés depuis la remise du Rapport d'évaluation mutuelle sur le régime canadien de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement des activités terroristes, en février 2008. Ce dernier soulignait les efforts déployés par CANAFE pour rationaliser et améliorer ses processus internes. Le GAFI a reconnu les progrès notables qu'a faits le Canada pour tenir compte de ses recommandations relatives à l'unité du renseignement financier et aux activités de surveillance.

Ces résultats témoignent de l'effort collectif d'une organisation composée de gens extrêmement qualifiés qui ont à cœur de bien accomplir leur travail. Notre nouveau plan stratégique triennal (*voir Envisager l'avenir* à la page 24) permettra à CANAFE de disposer de la technologie et des ressources nécessaires pour obtenir de meilleurs résultats dans les années à venir.

NOS RÉSULTATS

RENSEIGNEMENTS FINANCIERS : NATURE ET RÔLE

Les renseignements financiers permettent d'obtenir une image détaillée des divers types de fonds qui sillonnent le pays et, en bout de ligne, le monde par l'entremise de différentes institutions et différents secteurs. En étudiant cette image, nous sommes en mesure de détecter des mouvements d'espèces suspects alors que notre technologie et nos analyses financières nous permettent de suivre des liens complexes entre des entreprises, des personnes et des comptes.

Nous cherchons, essentiellement, des liens qui permettent de déceler des intérêts communs, lesquels peuvent, par la suite, dénoter des activités illégales. Ces activités se limitent parfois au Canada, mais peuvent s'étendre à l'échelle mondiale.

Beaucoup de fonds déplacés d'un pays à l'autre proviennent de sources légitimes et servent à des fins légitimes. Il nous incombe de déceler les situations où ce n'est pas le cas. Lorsque notre analyse approfondie nous permet de déterminer qu'il existe des motifs raisonnables de croire que certains renseignements pourraient être utiles aux fins d'enquêtes reliées au blanchiment d'argent ou au financement d'activités terroristes, nous devons les communiquer aux organismes d'application de la loi et de sécurité aux fins d'un examen plus rigoureux. À titre de l'unité du renseignement financier (URF) du Canada, notre objectif, comme celui des unités semblables partout dans le monde, est de lutter contre le crime organisé et le terrorisme.

Dans le monde du cyberespace, les activités criminelles peuvent se dérouler à une vitesse fulgurante. En suivant ces activités, des URF, comme CANAFE, peuvent ainsi contribuer grandement à la sécurité mondiale. Par contre, la première responsabilité de toute URF réside dans les opérations financières effectuées dans son propre pays. Il est donc primordial que chaque pays appuie son URF tout en assurant la protection de ses citoyens. Heureusement, le cadre juridique canadien met en valeur la protection du droit à la vie privée des Canadiens et de leurs renseignements personnels tout en assurant un sain équilibre entre cette dernière et les besoins des organismes d'application de la loi et de sécurité nationale.

LE PRODUIT

En termes généraux, nous produisons deux catégories de renseignements financiers. Des renseignements concernant des opérations précises forment la première catégorie alors que la deuxième porte sur les tendances émergentes dans les déplacements de fonds et les modes opératoires des organisations criminelles. Le monde du financement des activités terroristes et du blanchiment d'argent est en constante évolution. Nous devons donc toujours nous tenir au fait des nouveaux développements.

Nos données proviennent principalement des déclarations des entités et des personnes qui sont tenues de les transmettre. Travaillant de concert avec ces dernières, nous les aidons à respecter leurs obligations en matière de déclaration et à en assurer l'intégralité et l'exactitude. Des renseignements transmis volontairement par des organismes d'application de la loi et de sécurité, des URF étrangères et tirés de sources ouvertes, alimentent nos bases de données. Ensemble, ces renseignements représentent des sources importantes d'information qui nous permettent de remplir notre rôle d'appui auprès des services de police et des organismes du renseignement dans la détection et la dissuasion du blanchiment d'argent et du financement des activités terroristes.

L'AVENIR

Le crime organisé et le terrorisme minent les économies nationale et internationales, et ils compromettent la sécurité à l'échelle mondiale. Grâce aux efforts des URF, les renseignements financiers sont un outil important dans la lutte contre ces activités. Malgré tout, les criminels et les terroristes continueront d'avoir des nouvelles idées et de trouver de nouvelles méthodes pour atteindre leurs objectifs. La recherche de moyens pour prévoir les activités de ces derniers et en prévenir le succès constitue, pour nous, un défi constant.

NOS COMMUNICATIONS DE RENSEIGNEMENTS FINANCIERS

Les communications de renseignements financiers sur des cas présumés de blanchiment d'argent, de financement des activités terroristes et d'autres menaces à la sécurité du Canada sont les principaux produits de CANAFE. Ces renseignements servent à fournir aux organismes d'application de la loi et du renseignement de l'information essentielle à leurs enquêtes. En exerçant les droits qui nous sont conférés par la *Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes*, nous nous engageons à fournir à nos partenaires des renseignements financiers de grande qualité qui leur sont remis rapidement et qui représentent une valeur ajoutée pour leurs enquêtes.

En 2008-2009, nous avons pu accroître considérablement le nombre de cas communiqués. Des 556 cas communiqués, 474 étaient reliés au blanchiment d'argent, 52 étaient reliés au financement d'activités terroristes et autres menaces à la sécurité du Canada et 30 étaient reliés à ces trois types.

COMMUNICATIONS SELON LE TYPE

BLANCHIMENT D'ARGENT	474
FINANCEMENT D'ACTIVITÉS TERRORISTES/MENACES	52
BLANCHIMENT D'ARGENT ET FINANCEMENT D'ACTIVITÉS TERRORISTES/MENACES	30
TOTAL	556

Le nombre accru de cas communiqués découle de modifications apportées au processus d'examen et d'approbation des communications et non de modifications apportées à la nature de ces dernières.

Il est à noter que les communications contiennent des renseignements sur des centaines, et parfois des milliers, d'opérations. Ce n'est qu'à l'aide de notre système hautement automatisé de saisie et d'analyse des données que nous sommes en mesure de consulter notre vaste base de données sur les opérations financières et donc de cibler les tendances cohérentes dans les activités complexes de blanchiment d'argent et/ou de financement des activités terroristes.

COMMUNICATIONS DE CAS DE CANAFE DE 2005-2006 À 2008-2009

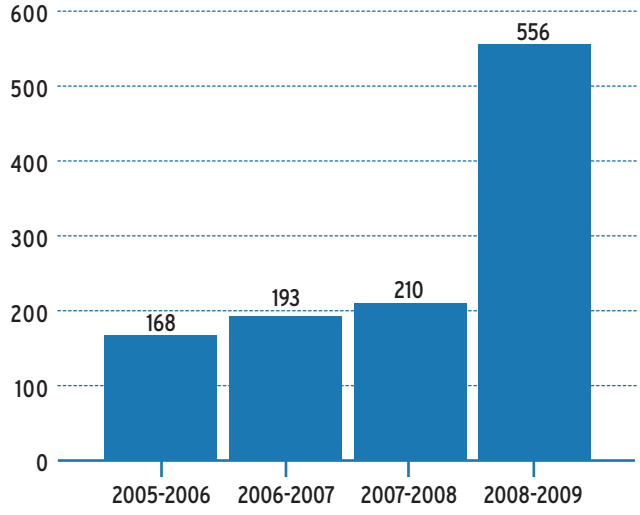

[Traduction] « *La communication dressait un portrait très précis de la portée et de l'étendue des diverses opérations financières, ce qui nous a été très utile. Nous avons été fort impressionnés par la rapidité à laquelle nous avons obtenu des résultats. De plus, l'analyse était rigoureuse, pertinente et complète.* »

—Équipe intégrée de la police des marchés financiers de Vancouver, GRC

NOMBRE D'ENTITÉS DÉCLARANTES REPRÉSENTÉES DANS LES COMMUNICATIONS DE CAS

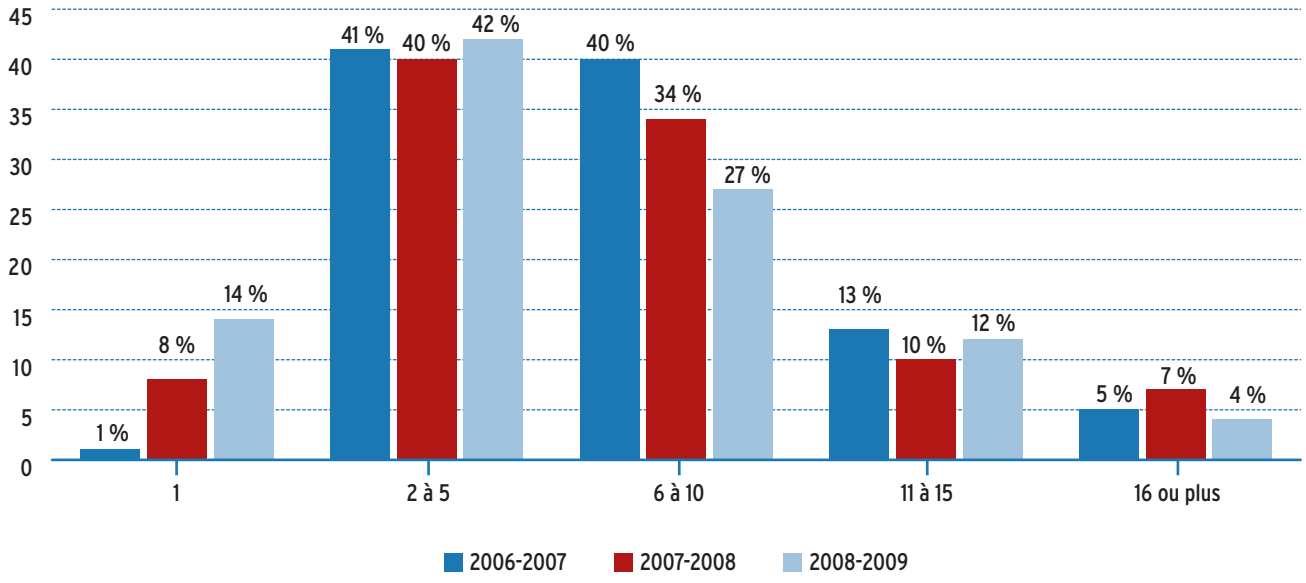

Les pourcentages indiqués dans le graphique ne totalisent pas toujours 100 %, car ils ont été arrondis.

En plus de fournir des renseignements plus rapidement à nos clients, grâce aux modifications apportées à la *Loi* en 2006, nous avons été en mesure d'inclure une gamme plus vaste de renseignements dans nos communications (voir *Contenu d'une communication de CANAFE*, page 27). Nous avons organisé des discussions et avons préparé des présentations afin de renseigner notre clientèle sur l'importance des nouvelles dispositions concernant le contenu d'une communication, ce qui a contribué à accroître la pertinence et l'utilité directe des déclarations.

Le tableau ci-dessus illustre une des principales raisons qui ont motivé la création de CANAFE. Les criminels tentent d'utiliser plusieurs institutions financières, seize ou plus dans certains cas, pour disperser leurs activités et passer inaperçus. CANAFE peut repérer des liens entre des activités se produisant dans diverses institutions financières et régions pour donner au client un bon aperçu de l'étendue et de la portée des activités liées au blanchiment d'argent.

L'AGENCE DU REVENU DU CANADA

Au cours de l'exercice 2008-2009, CANAFE a augmenté le nombre de cas communiqués à l'Agence du revenu du Canada (ARC) pour parvenir à un total de 152 communications. CANAFE doit communiquer les renseignements nécessaires à l'ARC lorsque deux seuils sont atteints : il existe des motifs raisonnables de croire que les renseignements pourraient être utiles aux fins d'enquêtes relativement à des activités de blanchiment d'argent ou de financement des activités terroristes; le Centre a déterminé ensuite que les renseignements sont pertinents à une infraction fiscale.

L'ARC mène des enquêtes criminelles portant sur des infractions fiscales et, dans le cadre de son Programme spécial d'exécution (PSE), participe à d'autres activités d'application de la loi concernant des personnes soupçonnées de tirer un revenu imposable d'activités criminelles, notamment la fraude commerciale et le trafic de stupéfiants. Pendant l'exercice 2008-2009, les renseignements financiers de CANAFE ont permis de lancer quatre enquêtes. De plus, l'ARC s'est servi des renseignements de CANAFE pour effectuer des vérifications dans le cadre du PSE, permettant de récupérer presque dix millions de dollars en taxes fédérales. Plusieurs autres vérifications sont en cours grâce aux renseignements compris dans les communications. Dans un cas particulier important, le PSE a utilisé nos renseignements afin de clore trente-cinq dossiers différents, finissant par imposer quatre millions de dollars en taxes fédérales.

RÉPARTITION DES DESTINAIRES DES COMMUNICATIONS EN 2008-2009

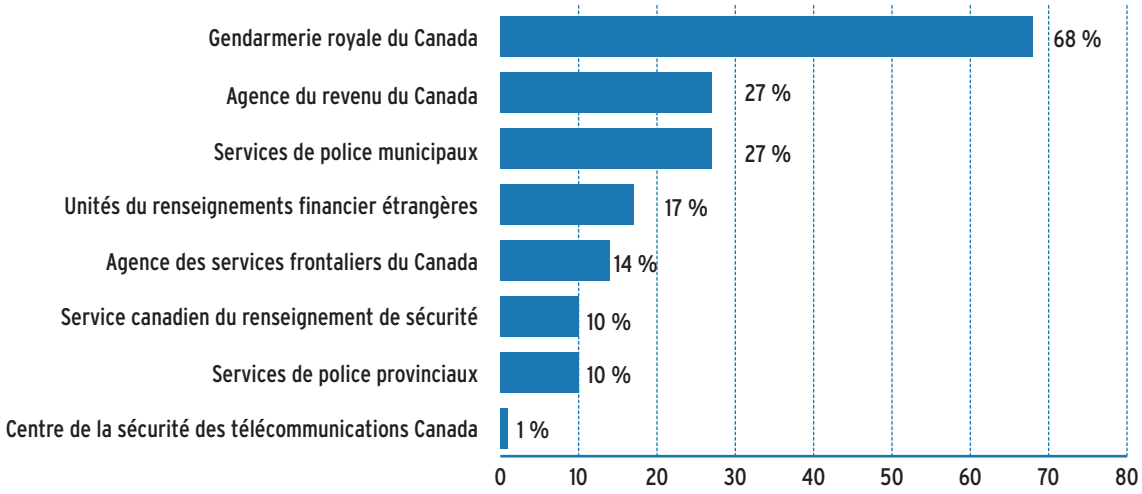

Les pourcentages indiqués dans le graphique ne totalisent pas 100 % car les communications de cas de CANAFE sont souvent envoyées à plus d'un destinataire.

Comme le démontre le tableau ci-dessus, 68 % de nos communications ont été transmises à la GRC alors que les autres ont été envoyées à divers organismes partenaires et d'application de la loi, et à des unités du renseignement financier étrangères. La croissance du nombre de communications transmises à l'Agence du revenu du Canada (27 %) et à l'Agence des services frontaliers du Canada (14 %) constitue le plus grand changement depuis 2007-2008. Pendant cet exercice, les communications transmises à ces deux agences et au Centre de la sécurité des télécommunications Canada ne représentaient que 5 %.

Les communications de CANAFE se fondent sur plusieurs sources d'information (voir le tableau à la page 9), notamment des renseignements transmis volontairement par des membres du public et des organismes d'application de la loi et du renseignement ainsi que des demandes d'autres URF. Nos analyses nous permettent de déceler des liens vers d'autres personnes et entités qui peuvent aider nos partenaires dans leurs enquêtes. Alors que le pourcentage des communications tirées de ces sources est passé de 65 % à 59 % au cours de la dernière année, le nombre de communications provenant de déclarations d'opérations douteuses a augmenté de 9 % à 13 % durant la même période. Le nombre de communications reposant sur le contenu des déclarations, c'est-à-dire la détection des tendances et des modes opératoires dans notre base de données, est passé de 2 % en 2007-2008 à 5 % en 2008-2009.

Cette année, CANAFE a également participé à l'Opération Mantis, une enquête intensive menée à l'échelle internationale et portant sur les mouvements transfrontaliers d'instruments monétaires. Au cours de l'enquête, on a sollicité l'appui de CANAFE pour fournir des renseignements financiers tactiques en temps réel. Pendant l'opération de trois jours, des intervenants de plusieurs pays du G8 ont travaillé ensemble pour détecter les mouvements illégaux de fonds, et ce, en examinant des centaines de vols à plusieurs aéroports internationaux dans le but de trouver des espèces transportées dans les bagages, par les voyageurs ou dans les cargaisons.

RÉPARTITION DE LA PROVENANCE DES CAS POUR 2008-2009

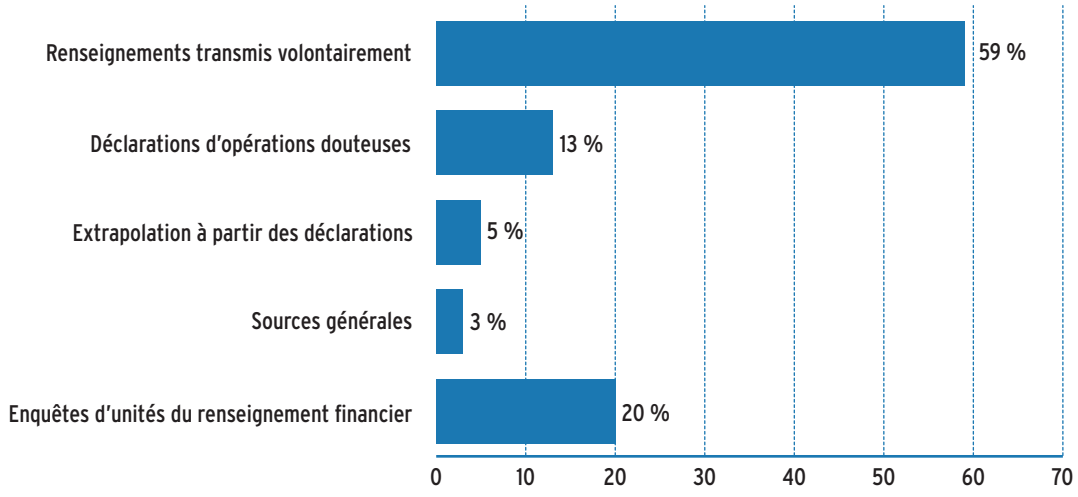

L'Opération Mantis avait pour but de démanteler les organisations criminelles qui utilisaient des passeurs de fonds pour transporter leurs gains illicites à travers le monde et d'interrompre ces activités. Pendant l'opération, les membres du G8, et le Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada, ont échangé des données et des renseignements en temps réel pour mieux cibler et intercepter les passeurs de fonds.

Les organismes d'application de la loi des pays membres du G8 qui ont pris part à cette opération multilatérale sans précédent de lutte contre les passeurs de fonds ont récupéré 3,5 millions de dollars lors de 81 saisies d'espèces et ont détecté 4,2 millions de dollars en devises non déclarées à des points d'entrée partout dans le monde.

SURVOL DE NOS CAS EN 2008-2009

TRAFIC DE STUPÉFIANTS ET BLANCHIMENT D'ARGENT

ÉCHANTILLON DE CAS

Des renseignements transmis volontairement en 2008 par un organisme d'application de la loi indiquaient que de nombreux individus, soupçonnés de faire partie d'un groupe du crime organisé, faisaient l'objet d'enquêtes menées par divers organismes d'application de la loi du Canada. On prétendait que ces individus étaient impliqués dans l'importation et la distribution de cocaïne et on les soupçonnait d'utiliser un certain nombre d'entreprises pour faciliter le blanchiment de produits illicites.

Les analyses de CANAFE ont révélé que de nombreuses opérations étaient liées à sept de ces individus et que quatre autres individus et huit entreprises qui, jusque-là, étaient encore inconnus des organismes d'application de la loi, entretenaient possiblement des liens avec ce groupe soupçonné de faire partie du crime organisé. Les entreprises en cause semblaient œuvrer dans les secteurs de l'immobilier, de l'alimentation et du divertissement et des services financiers.

Le montant total des opérations liées à ces individus et à ces entreprises, et effectuées pendant une période de cinq, ans était évalué à plus de 6 millions de dollars. CANAFE a communiqué tous les renseignements désignés pertinents aux organismes d'application de la loi qui menaient des enquêtes sur les individus et les entreprises concernés.

FRAUDE ET BLANCHIMENT D'ARGENT

ÉCHANTILLON DE CAS

En 2007, une unité du renseignement financier (URF) européenne s'est renseignée auprès de CANAFE au sujet d'une société de placements. Cette dernière était soupçonnée d'être impliquée dans des activités de blanchiment d'argent en ayant joué le rôle de bénéficiaire pour de nombreux télévirements demandés par des individus et des entreprises au Canada et aux États-Unis. CANAFE a découvert que la société de placements était liée à de nombreuses opérations qui concernaient des individus et des entreprises du Canada. Le Centre a ensuite communiqué les renseignements pertinents à l'URF européenne et à un organisme canadien d'application de la loi.

À la suite de cette première communication, CANAFE a poursuivi son analyse des renseignements reçus des différentes entités déclarantes, ce qui lui a permis de découvrir un grand nombre d'opérations douteuses liées à un stratagème d'investissements frauduleux d'envergure dans le cadre duquel un grand nombre d'investisseurs auraient perdu des millions de dollars. La tête dirigeante qui a conçu ce stratagème utilisait un certain nombre d'entreprises et d'individus (y compris des membres de sa famille) pour recruter des investisseurs/victimes dans plusieurs provinces canadiennes. On faisait croire à d'éventuels investisseurs qu'ils obtiendraient des rendements exceptionnellement élevés sur des valeurs mobilières de sociétés de placements à l'étranger, alors que ces sociétés n'existaient même pas.

Notre analyse a indiqué qu'en premier lieu, les fonds des investisseurs étaient régulièrement transférés par virements électroniques dans des comptes d'entreprises canadiennes. Ils étaient ensuite immédiatement transférés de la même façon vers un grand nombre de sociétés de placements (notamment celle identifiée par l'URF étrangère en 2007) situées en Amérique du Sud, en Asie, en Afrique, en Europe et aux États-Unis. Beaucoup d'entreprises semblaient être contrôlées par un seul individu, apparemment la tête dirigeante. Pendant une période de six ans, le montant total des opérations financières reliées à ce cas s'élevait à plus de 400 millions de dollars.

Les communications ultérieures de CANAFE, portant sur ces individus et ces entreprises, ont contribué de façon importante aux enquêtes des différents organismes d'application de la loi ainsi qu'à celle de l'URF étrangère. Les renseignements ont également été communiqués à d'autres organismes destinataires.

MÉTAUX PRÉCIEUX NUMÉRIQUES ET BLANCHIMENT D'ARGENT

ÉCHANTILLON DE CAS

En 2008, CANAFE a reçu une demande de renseignements d'une URF étrangère dans le cadre d'une enquête portant sur une présumée opération de blanchiment d'argent. L'opération concernait des déplacements de fonds illicites obtenus au moyen de diverses activités criminelles, y compris le trafic de stupéfiants, la pornographie juvénile, la fraude par carte de crédit et la fraude dans le domaine des soins médicaux. De nombreux organismes de différents pays participaient activement à l'enquête. Selon eux, une entreprise des États-Unis était soupçonnée de fournir un service de change de devises numériques et de recevoir des fonds d'origine criminelle. Ces fonds étaient ensuite envoyés par chèque ou par virement électronique vers des comptes bancaires de l'entreprise. On croit que les fonds étaient ensuite acheminés soit grâce à un transfert vers des cartes à valeur stockée prépayées, soit au moyen de virements électroniques directs vers les comptes bancaires de cocomploteurs partout dans le monde.

CANAFE a ensuite analysé ses propres données, ce qui lui a permis de découvrir un certain nombre d'opérations financières qui étaient précisément liées à l'entreprise de SCDN des États-Unis. Au moins quatre entreprises situées au Canada ont effectué des opérations avec ladite entreprise, et au moins une d'entre elles semblait également être une entreprise de SCDN.

Les déclarations d'opérations douteuses montrent que l'entreprise de SCDN canadienne recevait de nombreux virements électroniques de moins de 1 000 $ chacun, et que les instructions de ces virements faisaient référence à un compte d'EMPN. L'entreprise de SCDN recevait aussi d'autres fonds sous forme de chèques ou de paiements par carte de crédit. Une fois les fonds reçus et déposés, on émettait des chèques pour des sommes importantes ou on demandait des télévirements dont les destinataires étaient des individus, différents EMPN et l'entreprise de SCDN des États-Unis. Les médias ont rapporté que certains EMPN liés au présent cas avaient été accusés d'avoir exploité des entreprises de services monétaires non inscrites aux États-Unis et d'avoir facilité des activités de blanchiment d'argent. La valeur totale de ces opérations financières s'élevait à plus de 45 millions de dollars.

CANAFE a par la suite fourni des renseignements pertinents dans deux communications consécutives à un organisme canadien d'application de la loi et à l'URF étrangère, qui les ont ensuite fait parvenir à des partenaires qui participaient également à l'enquête.

Les exploitants de métaux précieux numériques (EMPN) sont des systèmes de paiement sur Internet (SPI). Ils fournissent aux utilisateurs des « devises numériques » censées être garanties par des métaux précieux. Les devises peuvent être utilisées pour faire du commerce électronique, payer des factures, faire des paiements de personne à personne et effectuer d'autres opérations courantes. Un SPI, qui utilise un EMPN, doit avoir recours aux services de deux fournisseurs distincts. Pour ouvrir et financer un compte, un utilisateur doit tout d'abord faire une remise en « devises numériques » par l'intermédiaire d'un service de change de devises numériques (SCDN). Sur réception de la remise, le SCDN finance le compte de l'utilisateur auprès de l'EMPN. Le fonctionnement du SCDN est indépendant de celui de l'EMPN.

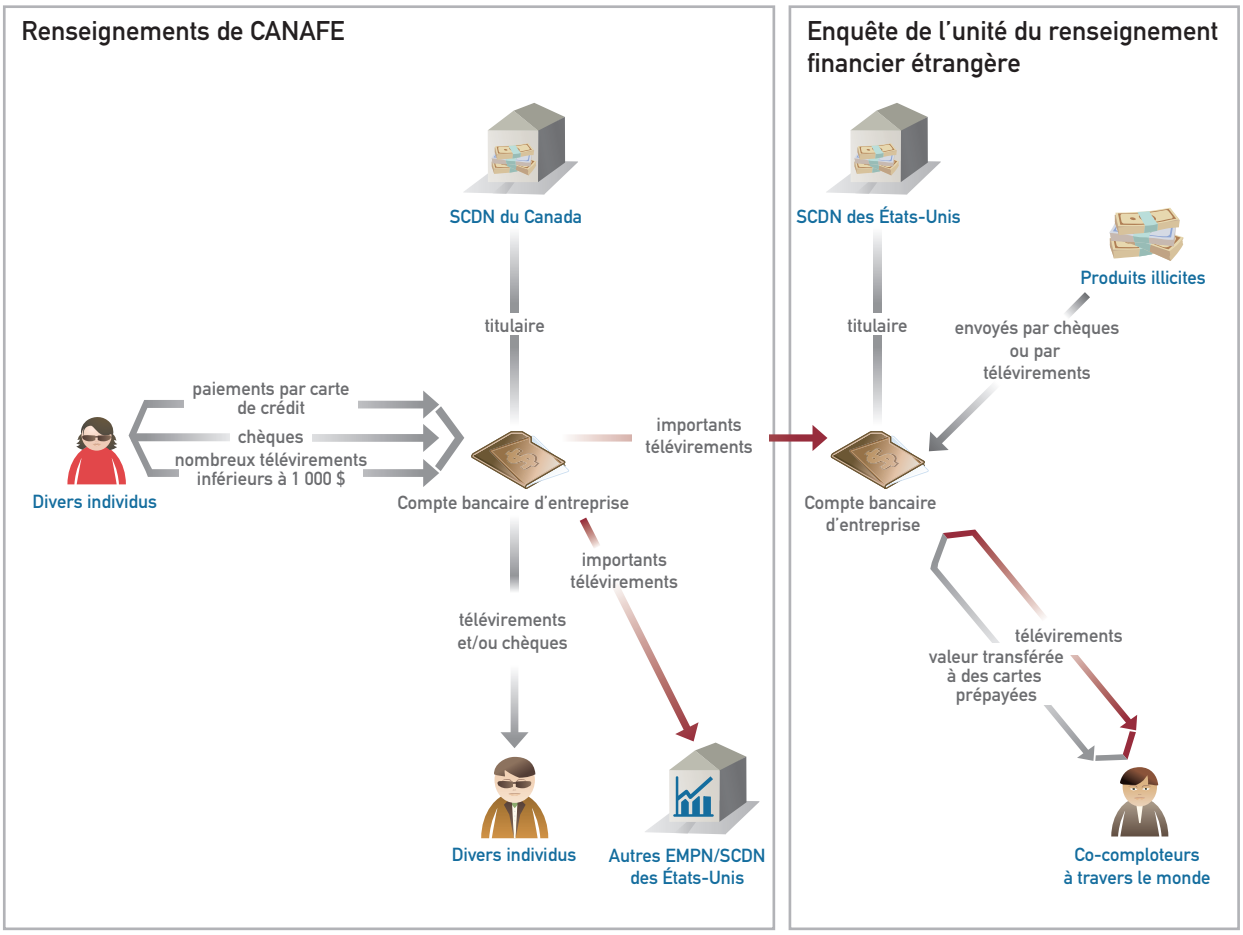

FINANCEMENT DES ACTIVITÉS TERRORISTES

ÉCHANTILLON DE CAS

Un organisme d'application de la loi a transmis volontairement à CANAFE des renseignements qui ont permis d'identifier plusieurs individus, et des entités connexes, qui étaient soupçonnés d'être impliqués dans diverses activités criminelles, notamment la fraude hypothécaire. On soupçonnait également que certains de ces individus étaient liés au financement d'activités terroristes ou à des extrémistes religieux.

Une analyse de la base de données de CANAFE concernant ces sujets a révélé certaines opérations, notamment des télévirements internationaux, des opérations importantes en espèces, l'exportation de devises et d'autres opérations qui avaient été signalées à CANAFE comme étant douteuses.

Dans le présent cas, l'analyse des opérations douteuses a permis de découvrir des renseignements précieux qui ont permis de cibler un compte de « transit » utilisé pour déplacer des fonds rapidement, notamment pour transférer des sommes importantes entre deux entités qui étaient contrôlées par un des individus soupçonnés. Ces mouvements de fonds étaient suivis de l'émission de chèques certifiés ou de l'achat de traites bancaires.

Notre analyse nous a permis de communiquer aux organismes d'application de la loi des renseignements financiers sur un réseau élargi d'individus et d'entités, y compris des organismes sans but lucratif liés aux individus faisant l'objet de l'enquête. Nous avons également repéré des mouvements de fonds importants entre le Canada et un pays qui soulève certaines préoccupations en ce qui a trait aux activités terroristes.

DÉTECTION AUTOMATIQUE DES OPÉRATIONS DOUTEUSES

ÉCHANTILLON DE CAS

CANAFE a été en mesure de communiquer des renseignements après avoir analysé les opérations repérées par notre processus de détection automatisé. Le Centre a trouvé de nombreux cas où trois individus, que l'on croit être membres d'une même famille et qui voyageaient en provenance d'un pays d'Amérique du Sud, importaient des devises au Canada. On a également découvert qu'ils avaient effectué un certain nombre d'opérations de change auprès d'une certaine entreprise de services monétaires (ESM) canadienne. Seulement un des individus vivait au Canada, et deux des trois individus semblaient voyager régulièrement en provenance d'un pays d'Amérique du Sud, transportant de larges sommes en diverses devises (euros, livres sterling et dollars canadiens). En moyenne, un montant équivalent à 250 000 $ était transporté lors de chaque voyage.

Une fois au Canada, les euros étaient échangés contre des dollars américains à la même ESM canadienne. De nombreux télévirements étaient alors demandés auprès de l'ESM en question au nom d'une entreprise d'import/export appartenant à un des individus et qui était inscrite dans un pays d'Amérique du Sud. On a aussi découvert que les fonds étaient envoyés à des entreprises qui menaient leurs activités dans des domaines aussi variés que les secteurs de l'acier, de la chaussure, de l'importation/exportation et de l'électronique et qui étaient situées dans des pays d'Asie, d'Europe et d'Amérique du Sud ainsi qu'aux États-Unis. Le propriétaire de l'entreprise d'import-export a demandé des télévirements à partir de comptes détenus dans deux pays d'Amérique du Sud au profit d'un compte personnel au Canada qu'il détenait conjointement avec les deux autres individus concernés. Le résident canadien déposait d'importantes sommes d'argent liquide dans ce même compte personnel conjoint ainsi que dans d'autres comptes personnels, et il achetait des traites bancaires.

Au cours d'une période de six ans, plus de 35 millions de dollars américains ont ainsi été transférés par virements électroniques à l'extérieur du Canada et à des bénéficiaires dans divers pays. Au Canada, des opérations de change de plus de 35 millions de dollars ont été effectuées pour le compte d'une entreprise d'import/export inscrite dans ledit pays d'Amérique du Sud. On croyait qu'il était inhabituel que des sommes d'argent liquide aussi importantes puissent être importées légitimement de ce pays au Canada.

Par conséquent, CANAFE a communiqué les renseignements désignés pertinents à divers bureaux d'un organisme d'application de la loi et à d'autres organismes destinataires.

[Traduction] « *La communication était très informative et facile à lire et à comprendre. Elle a contribué à l'enquête en ce sens qu'elle a permis de déterminer le niveau d'activité, de mettre au grand jour des parties, dont on ignorait encore l'existence, et de confirmer qu'il y avait bel et bien des liens entre les parties en cause et d'autres parties susceptibles d'être de futures cibles pour l'enquête.* »

—Service de police de Vancouver

ANALYSE STRATÉGIQUE : VOIR LA SITUATION DANS SON ENSEMBLE

Si nous devons élaborer des mesures efficaces pour lutter contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes, nous devons avoir la capacité de demeurer à l'affût des tendances évolutives au sein de ces activités criminelles. Voilà le rôle de l'analyse stratégique. L'expertise de l'effectif de CANAFE, et ses capacités en matière de technologie, permettent au Centre d'occuper une position unique et d'acquérir d'importantes connaissances sur certaines formes de mouvements de fonds illicites en cours ou en voie de l'être, et de les communiquer à ses partenaires.

En 2008-2009, CANAFE a continué de mettre au point un large éventail de produits d'analyse stratégique et de les faire connaître aux intervenants concernés. Parmi ces produits, on retrouve trois numéros de *Regard sur le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes*, une analyse de l'environnement qui met l'accent sur le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes, un document d'information sur le système bancaire islamique et le blanchiment d'argent, ainsi que quatre évaluations de renseignements financiers qui portent sur un examen approfondi des cas et des déclarations liés à des pays qui sont une source de préoccupation et à un groupe de terroristes.

Le Centre a également préparé un document intitulé *Typologies et tendances en matière de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme au sein du secteur canadien des banques*, qui a été publié en mai 2009. Le rapport, qui a été préparé en collaboration avec cinq des plus grandes banques du pays, porte principalement, pour la première fois, sur des sujets d'intérêt particulier propres au secteur bancaire. Il vise, par conséquent, à aider les banques dans leurs propres efforts de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes. Le rapport peut être consulté sur le site Web de CANAFE, à *www.canafe-fintrac.gc.ca*.

CANAFE a également participé à des exercices du Groupe d'action financière (GAFI) et du Groupe Egmont liés aux typologies, ce qui représentait un apport considérable à l'exercice du GAFI sur le secteur des valeurs mobilières. CANAFE, ainsi que d'autres organismes et ministères canadiens et des représentants du Royaume-Uni, faisaient partie de l'équipe qui dirigeait ce projet.

Les évaluations de renseignements financiers ont été communiquées à nos partenaires nationaux de la sécurité et du renseignement, et certains des résultats obtenus ont été présentés lors de réunions internationales où ils ont été bien accueillis. Les évaluations de renseignements aident la collectivité de la sécurité et du renseignement à cibler certains individus, groupes, entreprises et pays qui sont susceptibles d'être impliqués dans des activités criminelles ou de représenter une menace pour la sécurité nationale. Ils permettent également aux décideurs du gouvernement canadien de prendre des décisions éclairées.

ÉVALUATION DE RENSEIGNEMENTS FINANCIERS PORTANT SUR DES PAYS QUI SONT UNE SOURCE DE PRÉOCCUPATIONS

CANAFE a lancé un nouveau type d'évaluation de renseignements dont l'objet est de répondre plus efficacement aux besoins de la collectivité de la sécurité et du renseignement. Ces évaluations permettent d'obtenir un examen approfondi de toutes les déclarations d'opérations financières que nous recevons concernant certains pays qui sont une source de préoccupations. Ces pays ont été identifiés par les organismes d'application de la loi et de la sécurité, car ils sont reconnus pour appuyer des groupes terroristes et/ou car des groupes terroristes actifs s'y trouvent et/ou car ils sont soupçonnés de prolifération d'armes de destruction massive. Conséquemment, la plupart de ces pays font partie des priorités du Canada en matière de sécurité nationale. À maintes reprises, le Conseil de sécurité des Nations Unies ou le département du Trésor des États-Unis ont imposé à ces pays des pénalités financières ou des restrictions. Par contre, d'autres pays, qui sont des paradis fiscaux potentiels, pourraient se prêter à des activités de blanchiment d'argent.

En 2008-2009, CANAFE a produit trois de ces évaluations de renseignements financiers. Son analyse des mouvements de fonds entre le Canada et ces pays avait pour objet de déceler tous les modes opératoires ou tendances possibles qui pouvaient être liés à des activités de financement du terrorisme et de blanchiment d'argent effectuées pas divers individus et entreprises.

Dans l'une de ces évaluations, CANAFE a effectué une recherche dans sa banque de renseignements concernant un pays réputé pour avoir adopté des pratiques allant à l'encontre du secret bancaire. CANAFE a informé certains partenaires fédéraux que des individus et des entités au Canada semblaient profiter des pratiques dudit pays pour effectuer des opérations financières qui pouvaient être reliées à des activités de blanchiment d'argent ou à une fraude fiscale d'envergure.

ÉVALUATION DE RENSEIGNEMENTS FINANCIERS PORTANT SUR UN GROUPE TERRORISTE

Afin de poursuivre son étroite collaboration avec la collectivité de sécurité et du renseignement, CANAFE a effectué un examen approfondi de l'ensemble des cas et des déclarations d'opérations financières liés à un groupe terroriste qui était connu pour avoir participé à des activités de collecte de fonds au Canada.

La présente évaluation de renseignements financiers s'est soldée par une meilleure compréhension du réseau d'individus et d'entreprises du groupe terroriste, de ses techniques de collecte de fonds et de son éventuelle acquisition de biens ainsi que des méthodes utilisées par celui-ci pour transférer les fonds ou les biens aux membres du groupe qui se trouvaient à l'étranger.

NOS RELATIONS

TRAVAILLER EN PARTENARIAT AVEC LES ENTITÉS DÉCLARANTES

En fin de compte, peu importe la complexité de la technologie ou les compétences et la diligence du personnel, la qualité des renseignements financiers de CANAFE dépend directement de la qualité des déclarations transmises par les entités déclarantes. Afin de produire des déclarations de qualité supérieure, les entités déclarantes doivent comprendre les exigences de la *Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes* (la *Loi*) qui les régit, et s'y conformer.

AIDE ET SENSIBILISATION

Le Centre continue d'accorder une grande importance aux efforts déployés en vue de sensibiliser les entités déclarantes à leurs obligations aux termes de la *Loi*, et de faire en sorte qu'elles les comprennent bien. Au cours de la présente année, une grande partie de l'aide fournie et des activités de sensibilisation ont découlé des modifications législatives de 2006 apportées à la *Loi*. Il a été particulièrement important d'aider les secteurs nouvellement assujettis aux exigences de la *Loi*, notamment les négociants de métaux précieux et de pierres précieuses et les notaires de la Colombie-Britannique. De plus, nous avons apporté d'importantes modifications à nos lignes directrices et à d'autres outils de communication afin d'aider les entités déclarantes à respecter les exigences. Le Centre a également offert aux entités déclarantes des séminaires sur le Web portant sur les nouvelles exigences législatives, et il a mis au point un module d'apprentissage en ligne sur le financement des activités terroristes. Aussi, notre site Web, *www.canafe-fintrac.gc.ca*, offre des lignes directrices complètes et d'autres documents pour aider les entités déclarantes à mieux comprendre leurs obligations.

Le site Web de CANAFE comprend plus de 1 500 pages d'information.

La Direction des opérations régionales et de la conformité de CANAFE a organisé plus de 500 réunions de sensibilisation auxquelles ont assisté environ 20 000 personnes. La Direction a également fourni de la rétroaction à toutes les entités déclarantes et associations de tous les secteurs assujettis à la *Loi*.

En outre, CANAFE a répondu à plus de 5 000 appels téléphoniques de personnes qui avaient besoin de renseignements sur leurs obligations en matière de conformité, ce qui représente une hausse de 40 % par rapport à l'année précédente.

SURVEILLANCE DE LA QUALITÉ, DE L'OPPORTUNITÉ ET DE LA QUANTITÉ DES DONNÉES

Afin de garantir la qualité des renseignements communiqués, CANAFE doit surveiller les millions de déclarations qu'il reçoit. On a remarqué cette année une augmentation de 20 % du nombre de déclarations retournées aux entités déclarantes pour qu'elles en améliorent la qualité des données.

DÉCLARATIONS REÇUES PAR TYPE ET PAR EXERCICE FINANCIER

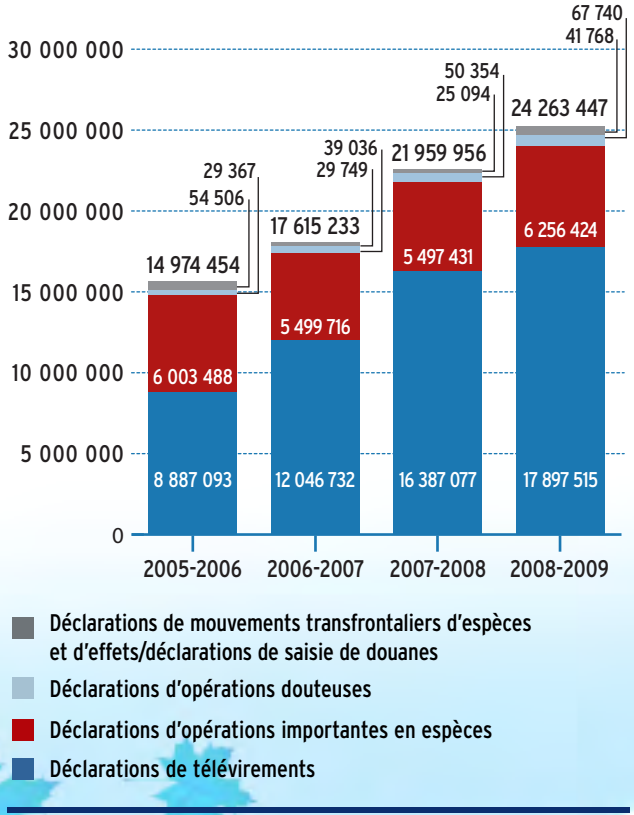

En tout, CANAFE a reçu 67 740 déclarations d'opérations douteuses (DOD), soit une hausse de 35 % par rapport à l'année précédente. Suite à l'adoption, en juin 2008, de l'obligation de déclarer les tentatives d'opérations douteuses, le nombre de DOD reçues cette année comprenait pour la première fois des tentatives d'opérations douteuses.

ÉVALUATION DU RISQUE DE NON-CONFORMITÉ

Même si elles ont accès à toute une panoplie d'informations et d'outils, certaines entités déclarantes omettront de se conformer à leurs obligations législatives. Plutôt que d'appliquer nos méthodes d'examen normalisées à l'ensemble des entités déclarantes, CANAFE a recours à des méthodes axées sur le risque qui lui permettent de se concentrer sur les secteurs qui présentent un plus grand risque de non-conformité.

QUESTIONNAIRES ET EXAMENS

Les examens continuent d'être le moyen clé pour démontrer dans quelle mesure les entités déclarantes remplissent leurs obligations législatives. Nous avons poursuivi nos examens dans tous les secteurs d'entités déclarantes, en recourant à diverses méthodes, notamment à des examens de dossiers et sur place, dont certains ont été effectués en partenariat avec les principaux organismes de réglementation nationaux et provinciaux avec lesquels CANAFE a conclu des protocoles d'ententes. CANAFE a mené 455 examens alors que les organismes de réglementation en ont effectué 176.

Nos questionnaires demeurent un outil important pour évaluer dans quelle mesure nos entités déclarantes se conforment à la loi. Ainsi, dans le présent exercice, nous avons envoyé plus de 700 questionnaires aux entités déclarantes. De plus, nos questionnaires ont été adaptés pour tenir compte des modifications législatives de 2006 et du fait que de nouveaux secteurs ont été ajoutés au programme. Ces nouveaux questionnaires seront utilisés en 2009-2010.

RÈGLEMENT DES PROBLÈMES DE NON-CONFORMITÉ

Depuis décembre 2008, CANAFE a le pouvoir d'imposer des pénalités administratives pécuniaires lorsque les entités déclarantes ne respectent pas les exigences de la *Loi*. Cet outil supplémentaire permet de traiter de façon mesurée et proportionnelle les cas particuliers de non-conformité, et il est conçu de façon à encourager ces entités déclarantes à modifier leur comportement. Le programme, qui a été élaboré après de longues consultations, a nécessité que CANAFE modifie ses processus liés à la conformité, aux finances et à l'administration, et ses politiques et ses procédures. De nouveaux outils de communication et de conformité, ainsi que des mises à jour, ont servi à informer les entités déclarantes au sujet du programme de pénalités administratives pécuniaires et de leur droit de porter en appel une décision prise concernant une pénalité imposée.

L'option de confier les cas sérieux et/ou persistants de non-conformité à des organismes d'application de la loi à des fins d'enquête et de poursuites éventuelles existe toujours. En 2008-2009, nous avons communiqué 19 cas présumés de non-conformité à des organismes d'application de la loi, ce qui représente une augmentation importante par rapport aux années précédentes.

REGISTRE DES ENTREPRISES DE SERVICES MONÉTAIRES

Depuis le 23 juin 2008, les entreprises de services monétaires (ESM) doivent, conformément à la loi, s'inscrire auprès de CANAFE. C'est à cette date qu'on a lancé le registre des ESM, permettant ainsi aux membres du grand public de trouver des renseignements sur les ESM inscrites. Au cours de l'exercice, 803 ESM se sont inscrites, pour un total d'environ 21 000 succursales et agents. Par conséquent, un plus grand nombre d'activités de sensibilisation ont été organisées pour ce secteur.

QU'EST-CE QU'UNE ENTITÉ DÉCLARANTE?

Les entités déclarantes sont les personnes et les organisations qui relèvent de la partie I de la *Loi* et qui sont tenues de s'acquitter d'un certain nombre d'obligations, avant tout pour :

- mettre en œuvre un programme de conformité;
- tenir des documents faisant état d'opérations financières;
- vérifier l'identité des clients et déterminer les tiers ayant participé à des opérations pertinentes;
- déclarer certaines opérations financières à CANAFE.

QUI DOIT PRÉSENTER UNE DÉCLARATION?

- Toutes les catégories d'entités financières (banques, coopératives de crédit, caisses populaires, etc.).
- Les compagnies, les courtiers ou les agents d'assurance-vie.
- Les courtiers en valeurs mobilières, les gestionnaires de portefeuille et les conseillers en placements autorisés par les provinces.
- Les entreprises de services monétaires (y compris les courtiers qui se livrent aux opérations de change et les services parallèles de remise de fonds comme Hawala, Hundi, Chiti, etc.).
- Les mandataires de Sa Majesté qui acceptent des passifs-dépôts et/ou vendent des mandats.
- Les comptables et les cabinets d'expertise comptable, dans le cadre de certaines activités pour le compte de leurs clients.
- Les courtiers et les agents immobiliers, lorsqu'ils agissent à titre d'agent lors de l'achat ou de la vente de biens immobiliers.
- Les casinos, sauf certains casinos temporaires à des fins caritatives.
- Les promoteurs immobiliers, lorsqu'ils vendent au public une maison neuve, une unité condominiale, un immeuble commercial ou industriel neuf ou un immeuble résidentiel neuf à logements multiples.
- Les négociants en métaux précieux et de pierres précieuses, lorsqu'ils s'engagent dans la vente de métaux précieux, de pierres précieuses ou de bijoux pour une somme de 10 000 $ ou plus au cours d'une seule opération.
- Les notaires de la Colombie-Britannique, lorsqu'ils exercent certaines activités pour le compte de leurs clients.

QUELS RENSEIGNEMENTS FAUT-IL DÉCLARER?

- Les opérations douteuses, ainsi que les tentatives, liées au blanchiment d'argent ou au financement des activités terroristes, quelle que soit leur valeur monétaire.
- Les biens appartenant à un groupe terroriste et que les entités déclarantes ont en leur possession ou à leur disposition, ou tout renseignement concernant une opération, réelle ou projetée, à l'égard de ces biens.
- Les télévirements internationaux de 10 000 $ ou plus.
- Les opérations importantes en espèces de 10 000 $ ou plus.
- Dès le 28 septembre 2009, les déboursements de casinos de 10 000 $ ou plus.

NOS RELATIONS NATIONALES

Une URF nationale travaille plus étroitement avec les organismes nationaux d'application de la loi et de la sécurité qui sont les principaux destinataires de ses communications. La plus grande contribution d'une URF dans le cadre de la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes découle directement du succès du travail qu'elle accomplit en collaboration avec ces partenaires nationaux.

Au cours de 2008-2009, CANAFE a misé sur le renforcement de ses relations avec ses principaux partenaires, ce qui a amélioré l'ensemble de l'efficacité du régime de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes. Les quelque 150 cas ou plus que CANAFE a communiqué à l'Agence du revenu du Canada font état des liens opérationnels de plus en plus efficaces que nous avons avec cet organisme. Ces communications sont importantes, car elles ont permis de mettre au jour des activités qui se rapportent à la fois au blanchiment d'argent et au financement des activités terroristes et à des infractions liées à l'impôt sur le revenu, comme la fraude fiscale.

CANAFE a conclu une entente interorganisme de mise en commun des renseignements avec la GRC, permettant ainsi d'améliorer nos communications et leur valeur. Nous poursuivons nos négociations à de nombreux niveaux afin d'obtenir l'accès à d'autres bases de données. Lorsque cet objectif aura été atteint, notre capacité analytique en sera considérablement renforcée.

En examinant et en suivant de près les lacunes possibles au sein du régime de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes dans les domaines des cartes prépayées et des guichets automatiques bancaires de marque privée, nous avons approfondi nos connaissances sur les activités de blanchiment d'argent et nous avons amélioré notre capacité de les détecter.

Nous nous sommes sérieusement penchés sur la coordination des efforts internes et sur l'établissement d'une bonne communication avec le Commissariat à la protection de la vie privée. Nous avons aussi travaillé en collaboration avec le ministère des Finances sur d'importantes questions stratégiques, législatives et réglementaires, et avec d'autres partenaires du régime afin de résoudre un certain nombre d'enjeux et de problèmes au fur et à mesure qu'ils se sont posés.

[Traduction] « ***La communication a été reçue en temps opportun, et elle comprenait des renseignements très pertinents pour notre enquête. Elle présentait une évaluation et un survol de qualité des activités de*** **l'individu X,** ***établissant des liens importants entre les individus concernés.*** »

—Agence des services frontaliers du Canada

NOS RELATIONS INTERNATIONALES

L'efficacité de CANAFE en tant qu'unité du renseignement financier réside dans l'établissement de relations de travail solides, non seulement avec ses partenaires nationaux, mais aussi avec ses partenaires internationaux. Les effets nocifs du blanchiment d'argent et du financement des activités terroristes se font sentir un peu partout à travers le monde, et ils nécessitent des solutions de portée internationale. Cependant, de telles solutions nécessitent des relations avec les URF nationales, un échange de renseignements entre celles-ci, et le soutien de groupes internationaux importants, comme le Groupe Egmont et le GAFI. À titre de partenaire international engagé, CANAFE a joué un rôle de premier plan dans les initiatives qui visent à améliorer les régimes de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes à l'échelle internationale.

Les relations internationales qu'entretient CANAFE se divisent en trois catégories : multilatérales, bilatérales, et la prestation d'aide technique pour améliorer les capacités des autres URF.

GROUPE EGMONT

Au cours du présent exercice, nous avons été en mesure de travailler encore plus étroitement avec le secrétariat du Groupe Egmont, qui est établi à Toronto depuis la fin de 2007. En octobre 2008, nous avons organisé des réunions du groupe de travail Egmont, auxquelles nous avons participé, et qui ont accueilli 155 participants internationaux. Les réunions ont été une réussite à tous les niveaux, et elles ont permis de rehausser la réputation internationale de CANAFE. En mars 2009, la directrice de CANAFE est devenue la vice-présidente du groupe de travail sur la formation, et elle en a été nommée présidente en juin. Elle est également responsable des groupes de référence des finances et des communications et continue de participer activement au comité exécutif du Groupe Egmont. Grâce à cette participation, CANAFE a contribué au renforcement du cadre de gouvernance du Groupe Egmont, et a accru sa capacité de fournir une aide technique à ses membres. Tous ces efforts ont permis de renforcer la capacité des URF à travers le monde, tout en favorisant une meilleure collaboration entre les URF partenaires.

GAFI

Au cours de l'année, CANAFE a été en mesure de relever deux enjeux importants signalés dans le rapport d'évaluation mutuelle du Canada de février 2008 préparé par le GAFI. Lors de la réunion plénière du GAFI, qui s'est déroulée à Paris en 2009, le Canada a fait rapport sur les progrès réalisés depuis l'évaluation mutuelle. Plus particulièrement, le GAFI a reconnu les efforts déployés par CANAFE pour donner suite à la recommandation 23 concernant la réglementation et la surveillance des institutions financières, et à la recommandation 26 concernant les fonctions des URF.

NOUVEAUX PROTOCOLES D'ENTENTE CONCLUS AVEC LES PARTENAIRES INTERNATIONAUX

CANAFE s'est doté d'une plus grande capacité d'obtenir des renseignements des URF étrangères en concluant six nouveaux protocoles d'entente (PE) pour l'échange de renseignements. CANAFE sera désormais en mesure d'échanger des renseignements tactiques concernant le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes avec les pays suivants : Anguilla, la Croatie, le Liechtenstein, la Malaisie, la Thaïlande et l'île de Man.

Le directeur d'AUSTRAC, Neil Jensen, et la directrice de CANAFE, Jeanne Flemming, signent un protocole d'entente dans la ville de Guatemala.

Le 2 mars 2009, CANAFE et le Australian Transaction Reports and Analysis Centre (AUSTRAC) ont conclu un protocole d'entente qui vise l'échange de renseignements liés à la conformité. L'entente a été signée dans la ville de Guatemala, peu de temps avant les réunions du Groupe Egmont des unités du renseignement financier, qui se sont tenues du 2 au 5 mars 2009. L'échange de renseignements, rendu possible grâce à cette entente, contribuera aux efforts déployés en vue d'assurer la conformité à la loi et, par conséquent, à aider dans la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes en Australie et au Canada. Vu la nature multinationale de nombreuses entreprises, les activités visant à assurer la conformité à la loi sur la lutte contre le blanchiment d'argent dépassent les frontières nationales pour s'étendre à tous les pays. Le PE permettra aux deux unités du renseignement financier d'échanger des renseignements concernant les entreprises qui peuvent mener leurs activités dans les deux pays. En termes pratiques, si CANAFE cible des lacunes ou des problèmes, ces types de renseignements pourront aider AUSTRAC à assurer la conformité à la loi australienne adoptée afin de lutter contre le blanchiment d'argent. Dans la même veine, AUSTRAC sera en mesure d'échanger des renseignements avec sa contrepartie canadienne.

Nous avons également signé un PE avec l'Australie pour l'échange de renseignements liés à la conformité, ce qui est une première pour CANAFE. Ce PE a été rendu possible grâce aux dispositions des modifications législatives de 2006 apportées à la Loi, qui autorisent des ententes internationales visant l'échange des renseignements liés à la conformité.

AIDE TECHNIQUE

Tout en appuyant les efforts déployés par le GAFI et le Groupe Egmont en vue de promouvoir la coopération multilatérale, nous avons continué d'offrir une formation internationale et un programme d'aide technique à grande échelle.

Nous avons présenté le programme international de conformité aux URF et à des représentants des organismes de réglementation de Saint-Vincent-et-les-Grenadines, de Saint-Kitts-et-Nevis, d'Antigua, de Barbuda et de la Barbade. Nous avons reçu une rétroaction très positive relativement à ces séances.

CANAFE a également offert un cours sur l'analyse du renseignement financier à l'URF, à l'administration douanière et au service de police des Bermudes ainsi qu'à des représentants d'autres URF partenaires au Mexique et aux États-Unis. Un article paru dans la Royal Gazette des Bermudes signalait que le cours s'était avéré un franc succès.

EFFICACITÉ ORGANISATIONNELLE

Au fur et à mesure que CANAFE a mis en œuvre les modifications législatives et stratégiques qui l'ont aidé à renforcer ses capacités, le Centre a continué de reconnaître la grande importance que revêt une organisation saine et bien gérée favorisant le rendement. En particulier, il accorde la priorité à une gestion efficace des ressources humaines, technologiques et financières.

RESSOURCES HUMAINES

Les activités de CANAFE sont à la fois complexes et de nature délicate, ce qui est très exigeant pour ses employés. C'est pourquoi il est très important pour nous d'offrir un milieu de travail sain et stimulant. En 2008-2009, nous avons investi dans des possibilités d'apprentissage et de perfectionnement pour les employés, et nous avons offert de la formation en leadership à un certain nombre de cadres supérieurs.

Afin de renforcer nos programmes de ressources humaines, nous avons nommé des champions pour les portefeuilles suivants : les langues officielles, l'équité en matière d'emploi et la diversité, les valeurs et l'éthique et les prix et la reconnaissance. De plus, CANAFE a investi beaucoup d'efforts afin d'aider ses cadres supérieurs à remplir les exigences linguistiques de leurs postes, ce qui témoigne de son engagement envers les deux langues officielles du Canada. Les employés et les gestionnaires ont eu la possibilité d'assister à des séances sur le maintien d'un milieu de travail respectueux, la gestion du changement et les valeurs et l'éthique. Le *Rapport annuel sur l'application de la Loi sur le multiculturalisme canadien 2007-2008*, qui a été déposé au Parlement le 5 février 2009, souligne les efforts de CANAFE concernant son programme coop d'étudiants et sa stratégie d'information portant sur la communication des changements liés aux modifications législatives de 2006 apportées à la *Loi*.

CANAFE a encouragé ses employés à participer au Sondage de 2008 auprès des fonctionnaires fédéraux, et une part importante d'entre eux, soit 89,6 %, y ont répondu. Il s'agit là du troisième pourcentage le plus élevé de tous les ministères gouvernementaux. Nous avons également organisé une série d'ateliers conçus pour aider les employés à relever les défis que pose la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle.

Nous avons examiné et modifié notre processus de gestion du rendement. Certains des changements apportés ont trait à notre programme de rémunération au rendement des cadres qui comprend maintenant des mesures clés de responsabilisation en matière de prestation des programmes, de leadership axé sur les valeurs, de gestion financière, de respect des politiques ministérielles et de gestion efficace des personnes. L'examen de notre programme de récompenses pour nos employés a entraîné la mise en œuvre d'un nouveau programme de prime pour longs services afin de reconnaître les employés qui ont travaillé pendant de nombreuses années au gouvernement.

GESTION DE L'INFORMATION ET TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION

Notre technologie de fine pointe représente une des pierres angulaires du succès de CANAFE. Dès le départ, nous avons tenté d'utiliser la technologie pour améliorer le service et la productivité dans tous les aspects de nos activités, et le dernier exercice n'a pas fait exception à la règle. Nous avons rehaussé la qualité de nos données et des analyses connexes, et nous avons automatisé des processus opérationnels clés. Parmi les exemples de nos systèmes opérationnels nouvellement mis au point, on retrouve le registre des entreprises de services monétaires et notre système de gestion des personnes-ressources pour la conformité (un élément de base de notre plateforme dédiée à l'ensemble d'utilitaires en matière de conformité). Nous avons également entrepris des travaux de recherche sur un vaste système de gestion de cas pour nos analystes financiers et sur le renforcement de la capacité de saisie des données et de communication des renseignements par voie électronique entre CANAFE et ses partenaires nationaux.

Pour nous assurer de demeurer sur la bonne voie, nous avons élaboré un plan stratégique triennal axé sur la GI/TI. Ce dernier sera mis à jour tous les ans, et il sera intégré au processus annuel de planification stratégique de CANAFE. Il sera également appuyé par une solide stratégie d'investissement dans nos applications, nos services et notre infrastructure.

DONNÉES DÉMOGRAPHIQUES DE CANAFE

Nombre total d'employés (y compris ceux qui ne sont pas équivalents temps plein): 295 au 31 mars 2009
Groupes désignés

- Représentation des femmes : 48,14 %
- Représentation des personnes handicapées : 2,37 %
- Représentation des Autochtones : 1,02 %
- Représentation des minorités visibles : 16,27 %

Notre projet d'exploration des données constitue un exemple de la nouvelle technologie adoptée par CANAFE. Les techniques d'exploration des données habilitent les organismes du renseignement comme CANAFE à passer efficacement en revue leurs ensembles de données de grande envergure afin d'y déceler les tendances, les modes opératoires ou les écarts autrement difficiles à cibler. Le plus grand avantage de l'exploration de données réside dans le fait qu'elle permet de détecter des anomalies, jusque alors inconnues, dans les opérations de CANAFE qui peuvent éventuellement offrir des pistes sur les nouvelles méthodes de blanchiment d'argent ou de financement des activités terroristes, ou les deux.

CONTINUITÉ DES OPÉRATIONS

Nous avons pris de nombreuses initiatives au cours de la présente année afin de faire avancer notre programme de planification de la continuité des opérations, notamment :

- l'évaluation de notre programme pour nous assurer qu'il était conforme aux politiques et aux normes du Conseil du Trésor;
- l'examen et la mise à jour de notre analyse des répercussions sur les opérations (ARO), et l'approbation des priorités concernant la reprise des opérations;
- l'élaboration d'un plan en cas de pandémie;
- l'harmonisation de notre charte de projet pour l'Unité de reprise après sinistre selon la nouvelle version de l'ARO.

La sécurité et la nature confidentielle de nos banques de renseignements continuent d'être au cœur de nos préoccupations, advenant une interruption des opérations.

GESTION DES RESSOURCES

En 2008-2009, CANAFE a procédé à un examen de ses ressources afin de les réaffecter en fonction d'un budget récurrent d'environ 48 millions de dollars à compter de 2009-2010, après avoir obtenu un budget de 52,8 millions de dollars et de 54,9 millions de dollars en 2007-2008 et en 2008-2009 respectivement. Dans le cadre de l'examen, nous avons affecté les ressources aux priorités stratégiques du Centre, réparti les budgets pluriannuels dans l'ensemble de CANAFE et examiné et amélioré les pratiques de gestion des ressources. Nous avons également mis au point une stratégie pour la gestion des locaux qui a permis au Centre de réduire son espace de bureaux de 8,5 %.

FAITS SAILLANTS DU BUDGET

Les budgets approuvés de 2007-2008, 2008-2009 et 2009-2010 ont été rajustés afin de tenir compte de la réaffectation des ressources du SCT.

HISTORIQUE DU BUDGET ET DES PROJECTIONS DE CANAFE (EN MILLIONS DE DOLLARS)

	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010
SALAIRES	19,7	26,0	25,2	24,9
RÉGIME D'AVANTAGES SOCIAUX DES EMPLOYÉS	3,2	4,1	4,5	4,2
FONCTIONNEMENT ET ENTRETIEN	17,3	21,4	24,0	17,5
SUBVENTIONS ET CONTRIBUTIONS	0,0	1,3	1,2	1,4
TOTAL DU BUDGET APPROUVÉ	40,2	52,8	54,9	48,0
TOTAL À CE JOUR	39,4	51,1	50,6	-

ENVISAGER L'AVENIR : PLAN STRATÉGIQUE TRIENNAL DE CANAFE

Les résultats de 2008-2009 montrent que CANAFE a très bien réussi à relever le défi de la mise en œuvre des changements découlant des modifications de 2006 apportées à la *Loi*. Nous remarquons déjà des signes qui indiquent que ces changements renforcent et rendent plus efficace notre contribution à l'ensemble du régime de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes. Nous devons toutefois maintenir ce dynamisme et continuer d'évoluer si nous voulons être à l'affût des méthodes en constante évolution qu'utilisent les individus qui effectuent des mouvements de fonds illicites.

À cette fin, CANAFE a dressé un **plan stratégique** pour les trois prochaines années. Le plan repose sur des examens indépendants, et il a fait l'objet de consultations à grande échelle auprès des employés de tous nos secteurs et auprès des intervenants externes, comme nos principaux partenaires nationaux et des unités du renseignement financier internationales d'envergure.

Six **priorités stratégiques** sont au cœur du plan de CANAFE qui trace la voie à suivre pour la période de planification :

PRIORITÉ STRATÉGIQUE N° 1

Harmoniser plus étroitement nos produits de renseignements financiers selon les besoins de nos principaux partenaires et déceler les tendances émergentes du blanchiment d'argent et du financement des activités terroristes.

Nous tenterons de renforcer davantage nos liens opérationnels avec les destinataires de nos communications de cas et de nos produits de renseignements stratégiques à tous les niveaux. Notre objectif sera d'en apprendre encore davantage sur la façon dont nos renseignements sont utilisés et comment nous pouvons les améliorer. Nous améliorerons également notre interaction avec nos partenaires des collectivités d'application de la loi et du renseignement. Nous pouvons ainsi suivre leurs objectifs et leurs priorités et être mieux en mesure de reconnaître et de profiter des occasions s'offrant à nous de les aider.

PRIORITÉ STRATÉGIQUE N° 2

Explorer les possibilités législatives et en matière de politiques pour renforcer le régime de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes.

Notre but est de maximiser l'utilisation et l'interprétation des lois en vigueur. Nous avons aussi l'intention de jouer un rôle d'influence afin de combler les lacunes en matière de recherche et lors de l'élaboration de politiques et de lois visant à lutter contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes au Canada, et ce, au moyen d'examens systématiques et d'analyses de l'environnement.

PRIORITÉ STRATÉGIQUE N° 3

Améliorer notre programme de conformité axé sur les risques et mener à bien la mise en œuvre des nouvelles exigences législatives.

Nous cherchons toujours à améliorer notre modèle d'évaluation des risques et à maximiser notre supervision de l'ensemble des entités déclarantes. Nous prendrons les mesures nécessaires pour fournir aux entités déclarantes des rapports de rétroaction plus détaillés et plus pertinents, et nous travaillerons avec celles-ci afin d'améliorer la qualité des données financières qu'elles nous transmettent dans leurs déclarations. Nous augmenterons le nombre d'examens de la conformité, et instaurerons un nouveau programme d'examens des dossiers. Nous terminerons également la mise en œuvre des modifications législatives de 2006, notamment la déclaration des déboursements des casinos, et étudierons et peaufinerons le programme des pénalités administratives pécuniaires.

PRIORITÉ STRATÉGIQUE N° 4

Faire preuve d'innovation quant à l'approche adoptée dans le cadre de nos processus opérationnels afin de maximiser notre efficience et notre efficacité.

Nous prévoyons optimiser le jumelage de nos ressources et de nos résultats et, pour ce faire, la technologie de fine pointe de CANAFE sera un atout important. Afin de tenir compte des besoins opérationnels de CANAFE, nous tirerons parti de toute nouvelle possibilité pour maximiser l'utilisation de cette technologie, en privilégiant les solutions les plus solides sur le plan architectural, de même que celles qui sont les plus efficientes et de meilleure qualité. Nous rationaliserons nos processus opérationnels et veillerons à leur intégration. Nous renforcerons notre programme de conformité, améliorerons et accroîtrons notre capacité analytique et fournirons nos communications et d'autres produits du renseignement à nos partenaires de façon plus efficace et rapide.

Nous devrons continuer de porter une attention particulière à la protection de tous nos actifs au moyen d'un environnement de TI/GI solide et sûre et à la mise à niveau périodique de notre infrastructure technologique afin de faciliter le rendement opérationnel et la croissance à un coût abordable.

PRIORITÉ STRATÉGIQUE N° 5

Promouvoir l'excellence au sein de notre effectif et renforcer notre cadre de gestion et de ressources humaines.

Nous continuerons de promouvoir CANAFE en tant qu'employeur de choix, au moyen d'efforts de recrutement redoublés et d'un examen, et possiblement d'une mise à jour, de notre régime de rémunération. Nous procéderons également à la réalisation de sondages afin de déterminer l'engagement actuel de l'effectif. Nous élaborons en ce moment de nouveaux modèles de compétences qui seront intégrés à tous les secteurs des ressources humaines, tout en tenant compte, plus particulièrement, des besoins propres à notre organisation en matière d'apprentissage. En ce qui a trait à la direction, nous examinerons les politiques ministérielles relatives à la protection des renseignements personnels, à la gestion des renseignements, à la gestion des projets, à la sécurité, aux finances, aux acquisitions, à la vérification, à l'évaluation, à la gestion des risques et à la gestion de l'actif, et nous les mettrons à jour. Pour donner suite à l'examen des ressources de l'année dernière, nous nous emploierons à déterminer les activités qui ne sont pas financées actuellement, à mettre au point une stratégie en matière de ressources et à trouver des options de financement.

PRIORITÉ STRATÉGIQUE N° 6

Renforcer la collaboration au sein de l'organisation et avec nos partenaires et intervenants.

Au sein de CANAFE, nous déploierons les efforts nécessaires pour assurer une communication ouverte dans le milieu de travail qui favorise la transparence avec nos employés. Une meilleure collaboration devrait exister entre les unités opérationnelles et elle sera encouragée, reconnue et récompensée à l'échelle de l'organisation. En ce qui concerne nos partenaires externes, nous nous assurerons d'avoir en place, à tous les niveaux, les mécanismes pertinents qui permettront de faciliter la compréhension des intérêts et des priorités de chacun et d'échanger des informations le plus efficacement possible. Dans la même veine, nous adapterons nos stratégies de communication afin de tenir compte des besoins précis de chacun de nos partenaires.

Les outils et le travail d'équipe que nous retrouvons dans toutes les unités de CANAFE sont essentiels pour assurer le succès de ces priorités stratégiques. Tous les secteurs ont adopté des plans opérationnels afin d'établir les activités précises, et les ressources connexes, qui seront utilisées pendant la durée du Plan stratégique. Tout aussi important, la haute direction s'est engagée à examiner les résultats de CANAFE tous les trois mois et à apporter les ajustements nécessaires au Plan stratégique pour faire en sorte que nous demeurons sur la bonne voie. De cette façon, nous sommes convaincus que CANAFE atteindra les objectifs qu'il s'est fixés pour les trois prochaines années.

ANNEXES

CONTENU D'UNE COMMUNICATION DE CANAFE

GLOSSAIRE

CONTENU D'UNE COMMUNICATION DE CANAFE

Les communications de CANAFE comprennent des renseignements désignés sur des individus ou des entités et sur leurs opérations ou leurs tentatives d'opérations. Une communication peut comprendre l'un des éléments ou tous les éléments suivants :

- le nom et l'adresse des entités concernées dans les opérations;
- le nom, l'adresse postale, l'adresse électronique et le numéro de téléphone de chaque partenaire, directeur ou agent d'une entité concernée dans des opérations ou d'une entité agissant en son nom;
- le nom, l'adresse, le numéro de téléphone et le type de l'entreprise où les opérations ont eu lieu;
- la date et l'heure des opérations;
- la nature et la valeur des opérations, y compris le montant et le type d'espèces ou d'effets en cause;
- les numéros d'opération, de transit et de compte, ainsi que le type de compte visé par les opérations financières;
- le nom et l'adresse de toutes les personnes autorisées à agir relativement au compte (pouvoir de signature, procuration, etc.);
- le nom des importateurs ou des exportateurs, dans les cas d'importation ou d'exportation d'espèces ou d'effets;
- le nom de toute personne ou entité concernée dans des opérations d'importation ou d'exportation ou de toute personne ou entité agissant en son nom;
- le nom, l'adresse, le numéro de téléphone et l'adresse électronique des personnes concernées dans les opérations;
- la date de naissance, la citoyenneté et le numéro de passeport, de fiche relative au droit d'établissement ou de carte de résident permanent des personnes concernées dans les opérations;
- le numéro de téléphone et l'adresse électronique de toute entité concernée dans les opérations ou de toute personne ou entité agissant en son nom;
- le fait que toute personne ou entité concernée dans les opérations, ou que toute personne ou entité agissant en son nom, possède un casier judiciaire digne d'intérêt ou a déjà fait l'objet d'accusations criminelles dignes d'intérêt;
- les relations qui, selon des motifs raisonnables, sont soupçonnées d'exister entre des personnes ou des entités que l'on soupçonne, toujours selon des motifs raisonnables, d'avoir participé à des opérations ou entre les personnes ou les entités agissant en leur nom et toute autre personne ou entité;
- le fait que toute personne ou entité concernée dans les opérations, ou toute personne ou entité agissant en son nom, a un intérêt financier dans l'entité au nom de laquelle l'opération a été effectuée;
- le nom de la personne que CANAFE soupçonne, selon des motifs raisonnables, de diriger l'opération présumée de blanchiment d'argent ou de financement d'activités terroristes;
- les motifs selon lesquels une personne ou une entité a fait une déclaration d'opérations douteuses et que CANAFE considère pertinents;
- le nombre et le type de déclarations sur lesquels une communication est fondée;
- le nombre et la catégorie de personnes ou d'entités qui ont fait les déclarations;
- les indicateurs utilisés par le Centre pour justifier une communication.

Dans certains cas, les organismes d'application de la loi et le Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS) peuvent demander l'analyse complète de cas de CANAFE par l'entremise d'une ordonnance de production accordée par un tribunal. L'Agence du revenu du Canada peut aussi chercher à obtenir une ordonnance de production relativement à une infraction qui faisait l'objet d'une communication antérieure de CANAFE à l'ARC.

GLOSSAIRE

AGENCE DES SERVICES FRONTALIERS DU CANADA (ASFC)

Organisme du gouvernement fédéral responsable de la prestation de services frontaliers intégrés qui appuient les priorités en matière de sécurité nationale et facilitent la libre circulation des personnes et des marchandises, y compris les animaux et les plantes, qui respectent toutes les exigences de la législation frontalière.
www.asfc-cbsa.gc.ca

AGENCE DU REVENU DU CANADA (ARC)

Organisme du gouvernement fédéral responsable de l'application des lois fiscales au nom du gouvernement du Canada et de la plupart des provinces et des territoires, et de divers programmes de prestations socioéconomiques et de programmes d'encouragement exécutés par l'entremise du régime fiscal.
www.arc-cra.gc.ca

COMITÉ NATIONAL DE COORDINATION SUR LE CRIME ORGANISÉ

Groupe fédéral composé d'organismes d'application de la loi et de décideurs fédéraux, provinciaux et territoriaux. Le Comité établit les priorités en matière de politiques nationales et examine les préoccupations que soulève le crime organisé.

DÉCLARATION DE MOUVEMENTS TRANSFRONTALIERS D'ESPÈCES ET D'EFFETS (DMTEE)

Déclaration devant être présenté à l'ASFC par une personne qui entre au Canada ou qui en sort et qui transporte avec elle d'importantes sommes d'argent ou d'autres effets (de 10 000 $ ou plus) ou par une personne qui envoie par la poste ou expédie de telles sommes à l'intérieur ou à l'extérieur du Canada.

DÉCLARATION D'OPÉRATIONS DOUTEUSES (DOD)

Déclaration qu'une entité déclarante doit présenter à CANAFE au sujet d'une opération financière, ou d'une tentative d'opération, qui se produit dans le cadre de ses activités et pour laquelle on a des motifs raisonnables de soupçonner qu'elle est liée à une infraction de blanchiment d'argent ou de financement d'activités terroristes.

DÉCLARATION D'OPÉRATIONS IMPORTANTES EN ESPÈCES (DOIE)

Déclaration qu'une entité déclarante doit présenter à CANAFE lorsqu'elle reçoit 10 000 $ ou plus en espèces dans le cadre d'une opération unique ou lorsqu'elle reçoit deux sommes ou plus en espèces qui totalisent 10 000 $ ou plus qu'elle sait avoir été réalisées au cours d'une même période de vingt-quatre heures par la même personne ou entité ou au nom de celle-ci.

DÉCLARATION DE SAISIE DES DOUANES (DSD)

Déclaration présentée à CANAFE par un agent de l'ASFC qui saisit de l'argent ou des effets pour lesquels une déclaration de mouvements transfrontaliers d'espèces et d'effets aurait dû être produite, mais ne l'a pas été.

DÉCLARATION DE TÉLÉVIREMENTS (DT)

Déclaration qu'une entité déclarante doit présenter à CANAFE au sujet de la transmission d'instructions visant le transfert d'une somme de 10 000 $ ou plus, en provenance ou à destination du Canada, dans le cadre d'une opération unique ou de deux opérations ou plus totalisant 10 000 $ ou plus, qu'elle sait avoir été réalisées au cours d'une même période de vingt-quatre heures, par la même personne ou entité, ou au nom de celle-ci, par voie électronique, magnétique ou optique ou au moyen d'un appareil téléphonique ou d'un ordinateur.

DOCUMENT D'INFORMATION

Une publication de CANAFE qui présente un aperçu des technologies et des mécanismes financiers actuels ou émergents qui peuvent être utilisés pour le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes. La principale source d'information pour ces documents est habituellement accessible au grand public, mais d'autres analyses sont également effectuées pour identifier d'éventuels risques de blanchiment d'argent/ financement des activités terroristes.

ÉTAPES DU PROCESSUS DE BLANCHIMENT D'ARGENT

Le processus de blanchiment d'argent comporte trois étapes distinctes :

- le *placement* consiste à introduire les produits de la criminalité dans le système financier;
- la *dispersion* désigne la conversion des produits de la criminalité en une autre forme et l'enchevêtrement complexe d'opérations financières dans le but de brouiller la piste de vérification et de masquer l'origine et la propriété des fonds. Cette étape peut comporter notamment l'achat et la vente de valeurs, de marchandises ou de propriétés;
- l'*intégration* désigne la réintroduction des produits d'origine criminelle dans l'économie afin de donner aux fonds une apparence légitime.

EXPLOITANT DE MÉTAUX PRÉCIEUX NUMÉRIQUES

Système de paiement sur Internet qui fournit aux utilisateurs des devises numériques censées être garanties par des métaux précieux et pouvant être utilisées pour faire du commerce électronique, payer des factures, faire des paiements de personne à personne et effectuer d'autres opérations courantes.

GENDARMERIE ROYALE DU CANADA (GRC)

Force nationale de police du Canada. *www.grc-rcmp.gc.ca*

GROUPE D'ACTION FINANCIÈRE SUR LE BLANCHIMENT DE CAPITAUX (GAFI)

Organisme intergouvernemental créé au Sommet du G-7, en 1989, dont le but est d'élaborer et de promouvoir des politiques nationales et internationales visant à lutter contre le blanchiment de capitaux et le financement d'activités terroristes. *www.fatf-gafi.org*

GROUPE EGMONT DES UNITÉS DU RENSEIGNEMENT FINANCIER

Un groupe international formé de plus d'une centaine d'URF, fondé en 1995, dont les membres trouvent des façons de coopérer et de partager leur expertise, plus particulièrement dans les secteurs de l'échange de renseignements, la formation et la technologie du renseignement. *www.egmontgroup.org*

LOI SUR LE RECYCLAGE DES PRODUITS DE LA CRIMINALITÉ ET LE FINANCEMENT DES ACTIVITÉS TERRORISTES (LA *LOI*)

Loi établissant CANAFE et lui permettant de recueillir, d'analyser, d'évaluer et de communiquer des renseignements financiers pour aider à la détection et à la dissuasion du blanchiment d'argent et du financement d'activités terroristes. Adoptée au départ sous le titre de *Loi sur le recyclage des produits de la criminalité*, en juin 2000, cette loi a été modifiée en décembre 2001 pour ajouter le financement des activités terroristes au mandat de CANAFE. En décembre 2006, la *Loi* a été modifiée de façon importante afin de l'harmoniser aux normes internationales en élargissant son champ d'application, en renforçant les dispositions en matière de dissuasion et en accroissant la gamme de renseignements que CANAFE peut inclure dans ses communications de renseignements financiers.

REGARD SUR LE BLANCHIMENT D'ARGENT ET LE FINANCEMENT DES ACTIVITÉS TERRORISTES

Une publication de CANAFE qui présente une étude trimestrielle des nouveaux articles parus et un résumé des questions concernant le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes selon les groupes, les activités et les pays, et qui avise les lecteurs des nouveaux mécanismes financiers ou des technologies pouvant être exploités à des fins de blanchiment d'argent ou de financement d'activités terroristes au Canada.

RENSEIGNEMENTS TRANSMIS VOLONTAIREMENT

Des renseignements fournis de plein gré à CANAFE ayant trait à des opérations présumées de blanchiment d'argent et de financement d'activités terroristes.

SERVICE CANADIEN DU RENSEIGNEMENT DE SÉCURITÉ (SCRS)

Agence de sécurité nationale du Canada qui enquête sur les menaces à la sécurité du Canada et qui rédige des rapports sur le sujet. *www.scrs-csis.gc.ca*

SERVICE DE CHANGE DE DEVISES NUMÉRIQUES (SCDN)

Entité qui change diverses devises pour des devises numériques ou qui convertit un type de devises numériques en un autre pour le compte d'un exploitant de métaux précieux numériques.

UNITÉ DU RENSEIGNEMENT FINANCIER (URF)

Organisme gouvernemental national institué pour combattre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes. Les URF s'acquittent de cette mission en recueillant des renseignements sur des opérations financières et d'autres données dans l'optique d'analyser et de communiquer des renseignements à caractère financier concernant des produits soupçonnés d'être issus de la criminalité ou de financer des activités terroristes.

COORDONNÉES

CANAFE
24e étage, 234 avenue Laurier Ouest
Ottawa (Ontario) K1P 1H7
Canada

Téléphone : 1-866-346-8722 (sans frais)
Télécopieur : 613-943-7931

Courriel : guidelines-lignesdirectrices@canafe-fintrac.gc.ca

www.canafe-fintrac.gc.ca

No. de catalogue : FD1-2009
ISBN : 978-1-100-50284-7

Concept : The Bytown Group